

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2024.09.23_03**

Le 23 septembre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Pascal DUMONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN

Étaient excusés : Rémi FERRONT a donné pouvoir à Pascal DUMONT, Bernard FUMEY a donné pouvoir à Jean-Pierre MARGUERIE

Étaient absents : Stéphanie MARTIN, André CARRABIN

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Présents : 12
Excusés : 2
Absent : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Rapporteur : François RIEU

Date de convocation : le 17/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240923-2024-09-23-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

Publication : 02/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - BIBLIOTHÈQUE : MISE A JOUR DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE.

Régulièrement les ouvrages de la bibliothèque sont triés afin de retirer du prêt les plus abimés.

Virginie DA SILVA FRAGOSO, responsable de la bibliothèque municipale, a transmis la liste des ouvrages mis au rebut et à sortir du fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	14

- ➔ **APPROUVE** la mise à jour du fonds de la bibliothèque (liste des livres mis au rebus annexée)
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à la présente délibération.

A GRIGNON, le 23 septembre 2024

Le Maire,
François RIEU

Ainsi Délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

